



# Schéma de mutualisation

Adopté le 29 juin 2015, le schéma de mutualisation rejoint la volonté de faire évoluer la gouvernance de l'agglomération, de renforcer les solidarités avec les communes et de développer la performance de son action.

Il s'inscrit ainsi dans la continuité du **Projet de territoire** et participe à la mise en œuvre d'une gouvernance participative et ouverte.

## La mutualisation, au cœur du projet de territoire

La volonté de **renforcer l'intercommunalité** constitue une ligne directrice des prochaines années. Parmi les quatre axes structurant le projet de territoire, l'axe "gouvernance et performance" développe l'ambition d'un renforcement de l'intercommunalité via les transferts de compétences, le développement de l'esprit et l'identité communautaires et la mutualisation. La mutualisation s'inscrit donc pleinement dans le projet de territoire, dont elle constitue le volet organisationnel.

## Une démarche ouverte et participative

Le projet de schéma de mutualisation a été présenté à plus de cent trente élus au travers des réunions des conseils municipaux. Ce déplacement dans les communes, qui n'est pas une pratique courante pour Laval Agglomération, a été très appréciée des conseillers municipaux et a permis de rapprocher un peu plus les préoccupations locales et l'intercommunalité. Les débats issus de ces rencontres ont servi à amender le projet de schéma.

### LAVAL AGGLOMÉRATION

1, Place du Général Ferrié  
CS 60809  
53008 LAVAL Cedex

Ouverture du lundi au vendredi  
De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

02 43 49 46 47  
02 43 49 46 50

[laval-agglo@agglo-laval.fr](mailto:laval-agglo@agglo-laval.fr)